



Vous attendez un enfant



Au plus près de chacun, au service de tous

L'équipe médico-sociale de la Protection Maternelle Infantile est à la disposition de chacune d'entre vous gratuitement et en toute confidentialité pour :

Un suivi médical de la grossesse :

- des consultations
- des prescriptions de bilan sanguin et échographie
- des informations sur les séances de préparation à la naissance

Une aide dans les démarches administratives :

- informations sur les allocations
- formalités
- accès aux droits sociaux
- utilisation du carnet de maternité

Une orientation si nécessaire vers des spécialistes ou des associations.

7 examens médicaux sont obligatoires et remboursés par la sécurité sociale dont trois échographies.

VOTRE CENTRE MÉDICO-SOCIAL



N'hésitez pas à contacter les professionnels de la PMI auprès du centre médico-social le plus proche de votre domicile par téléphone ou à leur permanence.

En cas de difficultés familiales, psychologiques ou sociales, des visites à domicile sont possibles sur rendez-vous.